

# Une Coopérative de l'Enseignement est constituée à Bruxelles

---

C'est fait maintenant ; c'est même réglé officiellement, c'est-à-dire légalement grâce à nos bons amis Mlle Palmans, Fernand Dubois, inspecteur primaire, Radelet, Lebbe, Mme et M. Mawet, auxquels se joignent immédiatement nos autres adhérents belges.

Nous avons sans cesse encouragé la fondation de cette Coopérative sœur pour deux raisons : 1° parce que, matériellement les frontières sont presque infranchissables, que les droits de douane sont trop élevés, et que nos techniques ne peuvent se développer dans un pays qui, s'il y existe un organisme de production. Nous avons toujours tout fait pour que cet organisme soit coopératif.

2° La pratique de l'Imprimerie à l'Ecole et surtout des échanges interscolaires nationaux qui s'est révélée si efficace pédagogiquement, ne peut se répandre et s'épanouir que s'il y a un service coopératif qui les règle.

Dès ce jour l'Imprimerie à l'Ecole, appuyée sur cette Coopérative, devrait prendre un élan nouveau, avec ses caractéristiques nationales, peut-être ses enseignements spéciaux qui se confronteront avec nos techniques par les échanges internationaux.

Inutile de répéter à nos amis belges que notre revue leur est totalement ouverte, que nos services sont à leur disposition, car pour nous, il n'y a jamais eu de frontières.